

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal le vingt-quatre mai deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUTHIER, Maire de DORNES.

Convocation : 16 mai 2022.

Étaient présents : Mmes et MM. GAUTHIER Jean-Luc, ROSSFELDER Gérard, NATY Nicole, BEAUOUSIN Lucien, DINET Isabelle, MARON Adrien, AUGENDRE Aline (arrivée à 20h), CAPET François, PAUL Florian, HERBEMONT Mélanie.

Étaient absents excusés : Mr DE DIVONNE Ludovic (pouvoir à Mme NATY Nicole), Mme DUBOIS Isabelle (pouvoir à M. GAUTHIER Jean-Luc) - Mr LAPREVOTTE Dominique (pouvoir à Mme HERBEMONT Mélanie) - M. SEGUIN Pierre (pouvoir à M. CAPET François).

Secrétaire de séance : Mme NATY Nicole.

Secrétaire suppléante : Mme VOISIN Sabrina.

-1- Présentation centre-bourg : la démarche, la méthode et les premières analyses, par le groupe Interland :

Le groupe Interland, travaillant pour Moulins communauté, présente aux membres du conseil, le lancement concernant l'étude pour la reconquête des centres bourgs. Les enjeux de celle-ci sont : un habitat à réinventer, une vitalité à renouveler et un cadre de vie à reconquérir. Elle se déroulera en 4 phases : le diagnostic, l'analyse, les principes et les orientations de la stratégie, et la faisabilité des projets.

Deux temps de concertations « Forum » sont proposés, le mercredi 25 mai 2022 (toute la matinée) sur le marché et le lundi 30 mai 2022 (en fin d'après-midi) en sortie d'école. Le but est d'être au contact des habitants pour partager, définir les évolutions et les attentes pour le bourg. Mais aussi de capter l'attention des jeunes, pour qu'ils nous permettent d'avoir un autre regard sur ce dispositif.

Le résultat de ces échanges sera exposé à l'ensemble du conseil le lundi 5 septembre 2022 (en visioconférence).

-2- Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux des 18.02.2022 et 07.04.2022 :

Monsieur le Maire interroge les Conseillers Municipaux afin de savoir s'ils ont des questions relatives à ces comptes rendus. Aucune question n'est posée. Ils sont donc approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

-3- Eclairage public (Bourg) : changement des horaires et réfection des installations :

Une étude a été réalisée par le SIEEN concernant l'éclairage et ses fonctionnalités. Monsieur le Maire propose, que l'éclairage soit éteint et que celui-ci s'allume lors du passage d'un piéton, ou, baisser la puissance de l'éclairage (économie d'énergie) et que celui-ci repasse en pleine puissance lors du passage d'un piéton, les possibilités techniques seront étudiées par le SIEEN.

Deux devis ont été établis pour la modification des modèles de luminaires, et avec ces changements la consommation serait beaucoup plus faible, ce qui conduirait à une économie financière non négligeable. Cette modification pourra se faire au plus tôt en 2024, car le SIEEN a beaucoup de projets à couvrir. Avec la situation actuelle, les prix de l'énergie ont subi une augmentation, le but serait de réduire la consommation des bâtiments communaux. M. le Maire propose de changer les luminaires par des LED, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve et autorise cette demande. Une délibération sera prise en ce sens.

M. le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil, de réduire la plage horaire concernant l'éclairage public selon la saison. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver cette décision par délibération.

-4- Marché de l'école - montant final :

À ce jour le montant des travaux s'élève à 436 269,48 € TTC.

Depuis le dernier Conseil Municipal, il a été nécessaire de faire chiffrer des travaux supplémentaires, ce qui implique l'établissement de quatre avenants :

- Lot n°2 - Brade - Avenant n°1 : Fenêtre dans l'accueil périscolaire vers les escaliers, 3 020 € HT,
- Lot n°3 - Brade - Avenant n°2 : Coffre pour l'installation de la VNC et changement d'une porte qui a été oubliée, 860 € HT,
- Lot n°4 - Contoux - Avenant n°4 : Moins-value sur les plaques de plafond dans le bureau, - 824,05 € HT,

- Lot n°6 - Fontaines - Avenant n°4 : moins-values sur la plomberie, il n'a pas été jugé utile de rajouter un lave-main en plus dans les sanitaires, - 1 290,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver les avenants présentés, une délibération sera prise en ce sens.

Suite à la pénurie sur les composants électriques, nous sommes toujours en attente des rideaux, nous n'avons pas plus d'information pour le moment.

Une date sera à définir pour organiser l'inauguration avec les entreprises qui ont participé aux travaux.

-5- Embauches des deux agents : R.SCHNEIDER et L.ANDREU :

Contrat de Mr Romain SCHNEIDER : contrairement à l'annonce faite au conseil du 07 avril 2022, le contrat de Mr SCHNEIDER n'a pas pu être renouveler en contrat de service civique. Un contrat à durée déterminée, pour 20h, a été établi jusqu'à la fin de l'année scolaire soit jusqu'au 8 juillet 2022. Une demande pour le dispositif parcours emploi compétences va être faite début juin, pour renouveler le contrat sur 10 mois.

Remplacement de Mme Sylvie ROCH, départ en retraite : Mme Lauriane ANDREU débutera à compter du 01 septembre 2022.

Ces contrats sont acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés et les délibérations seront prises en ce sens.

-6- RIFSEEP, nouveau régime de prime pour la fonction publique :

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Celui-ci sera mis en place pour remplacer les primes déjà existantes pour en faire une seule. Il est calculé en deux parties, une sur les compétences de l'agent et une autre sur la manière de servir (disponibilité, comportement, ...) ; mais aussi suivant les groupes de fonctions et de qualifications. Les éléments ont été fournis au Comité de gestion de la fonction publique pour validation.

La mise en place interviendra à compter du 01 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver cette décision par délibération.

-7- Correspondante et délégué CNAS et MNT pour Sabrina VOISIN :

Suite au départ en retraite de Mme Ghislaine Salbricq, sa remplaçante Sabrina Voisin interviendra en tant que correspondante et délégué pour le CNAS et la MNT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve et autorise cette demande. Une délibération sera prise en ce sens.

-8- Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires :

Lors de certaines situations, le personnel communal peut être amené à effectuer des heures supplémentaires, c'est le cas pour le secrétariat, le service technique mais également pour les services aux écoles.

Le tableau a été mis à jour et les membres du conseil le valident à l'unanimité. Cette décision est actée par une délibération.

-9- Informations diverses :

a) Subvention 60 000 € : répartition entre Saint-Parize en Viry et Dornes :

Pour ne pas léser les communes de Saint-Parize en Viry et Dornes, faisant partie de Moulins Communauté rattaché au département de l'allier, le Conseil Départemental de la Nièvre attribue directement aux 2 communes la somme qui normalement est allouée aux communautés de communes de rattachement nivernaise uniquement. A charge pour les 2 communes de se partager équitablement cette subvention.

En accord entre les communes celle-ci sera répartie en fonction de la population, de la superficie communale, et des chemins communaux ; 15 000 € pour Saint-Parize et 45 000 € pour Dornes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver cette décision par délibération.

b) Ma fiche info secours :

L'objectif est de fournir aux services de secours, les informations nécessaires pour avoir la meilleure efficacité lors des interventions.

La fiche info secours, est à remplir avec les informations personnelles et médicales, la disposer ensuite dans le réfrigérateur, puis coller l'autocollant pour montrer la présence de ce document dans le réfrigérateur. Si les pompiers ou le SAMU sont amenés à intervenir chez une personne et que celle-ci est seule inconsciente ou désorientée, la

présence de cet autocollant permet aux pompiers de récupérer cette fiche secours, et de disposer des informations nécessaires pour la prise en charge de la personne. Cette fiche est à destination des personnes de plus de 60 ans et aux personnes de moins de 60 ans ayant des problèmes de santé. La distribution sera effectuée auprès des dornois concernés et à tous ceux qui du fait de leur santé estiment en avoir besoin.

c) Exposition Jumelage :

Des panneaux PVC sur l'histoire du jumelage seront installés autour de la place. L'installation est à voir, car les supports devront être enfoncés sur la place, mais des câbles passent en dessous, donc il faudra faire attention lors de l'implantation des panneaux.

d) S.I.A.E.P.A : Rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable :

Chaque année, le SIAEPA de Chantenay-Saint-Imbert établit un rapport à destination des communes et des usagers. Ce rapport est lisible en mairie. M. Rossfelder a été sollicité pour faire une analyse résumée de ce copieux document, analyse qui a été transmise à tous les membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ce rapport. Une délibération sera prise en ce sens.

Pour information, des travaux seront effectués, sur la commune de Saint Parize car les canalisations sont endommagées, des compteurs sont à changer sur la commune de Dornes car ils sont en mauvais état. Aujourd'hui de nombreuses canalisations ont plus de 50 ans, il faudra prévoir leur remplacement au fil des ans. Le prix de l'eau risque d'augmenter pour pouvoir financer les travaux nécessaires.

e) Ouverture des chemins de randonnées :

La commune dispose de chemins intéressants, le but serait d'ouvrir ces chemins aux randonneurs pour leur faire découvrir ces endroits. Une aide pourra être apportée dans certains cas pour les clôtures.

f) Expert hydrologue :

Un expert est intervenu concernant la source du Rimorin pour un coût de 11 940 €, son compte-rendu détermine le fait qu'il n'y a pas de source en amont de la ferme de la Motte ce qui permettrait de considérer en fossé la partie entre l'étang de Marges et La Motte. Monsieur le Maire, a demandé à l'avocat la rédaction d'un courrier à transmettre au Préfet, en exposant les faits et le rapport de l'expertise, pour permettre de trouver un accord reconnaissant que l'écoulement est un fossé et non pas un cours d'eau sans avoir à saisir le tribunal administratif. Un point sera fait le mardi 07 juin avec l'ensemble des riverains du lotissement pour leur faire part de ce compte-rendu.

g) Manifestations pour le week-end de la pentecôte :

Une course cycliste a lieu le samedi 4 juin à partir de 10h.

Un concert Gospel à l'église de Dornes par l'Association Pourpre Noire a lieu le dimanche 5 juin.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h.